



Ensemble pour les élections 2022

Nous demandons :



CHAQUE POINT EST IMPORTANT

● Le droit à la parole et au pouvoir de décision

Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir exprimer leur choix sur tout ce qui les concerne.



● Participer avec un pouvoir de décision à la politique du handicap pour :

- Que l'accessibilité devienne une réalité (loi du 11 février 2005).
- Changer les textes qui rendent difficile l'accès aux droits et aux aides aux personnes.
- Veiller à leur mise œuvre.
- Donner la possibilité de faire des réclamations de manière simple, rapide, et efficace.
- Faire respecter la CIDPH.



● Évaluer les besoins

Les personnes en situation de handicap doivent être évaluées au niveau de :

- leur capacité à faire réellement.
- leur autodétermination/pouvoir d'agir,
- leur participation et vie sociale,
- leur qualité de vie dans le respect de leurs choix et envies.

Pour cela, il faut des outils construits avec les personnes et leurs familles.



● Redonner les moyens financiers aux personnes en situation de handicap

- C'est la personne qui doit pouvoir choisir ce qu'elle veut payer et qui elle veut payer dans son parcours de vie (choisir son établissement, son aide-humaine, et technique...).
- Permettre à chacun une autonomie financière, même en couple (déconjugalisation de l'AAH)



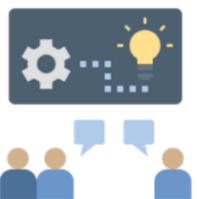
● Reconnaissance financière des compétences

- Les personnes handicapées ne doivent pas être condamnées au bénévolat.
- Certaines sont diplômées, mais victimes de discrimination.
- D'autres ne sont pas diplômées, mais sont autrement capables
- Elles sont aussi des expertes de leur vécu.
- Elles doivent être reconnues et payées, sans impact sur leurs aides selon leur situation.



● Participer à la recherche

- Les personnes en situation de handicap ne doivent plus être des «objets».
- Elles sont des Acteurs de la recherche participative.
- Les chercheurs doivent leur donner les moyens de comprendre, agir, contrôler et décider.



Nous demandons à ce que conformément à la CIDPH les personnes handicapées relèvent des Droits Humains. Nous voulons passer du modèle exclusivement médical du handicap vers un modèle social de Droits Humains. Les personnes handicapées ne doivent plus être considérées comme des patients ou des victimes. Elles sont des personnes qui ont des droits, et un réel rôle à jouer dans la société.

